



St Méen le Grand, le 16 juillet 2020

Mesdames, Messieurs,  
les Maires, adjoints et élus  
des communes adhérentes au  
SMICTOM Centre Ouest

**N/Réf. :** PC/GC

**Objet :** Rappel des consignes de collecte des bacs

Madame, Monsieur,

Durant la période de confinement, la collecte des bacs d'ordures ménagères et de collecte sélective a été assurée en totalité. Toutefois, pour des raisons sanitaires, les règles de collecte ont été adaptées pour que les agents de collecte ne soient pas en contact avec les déchets et donc potentiellement exposés au COVID 19. Ainsi, des bacs verts débordants dont le couvercle ne fermait pas complètement ont été tolérés à la collecte.

L'état d'urgence sanitaire ayant pris fin le 10 juillet, les règles de collecte redeviennent les mêmes qu'avant la période d'épidémie et ce à partir du **lundi 20 juillet**.

Ces règles sont présentes sur le site internet du SMICTOM (<https://www.smictom-centreouest35.fr/>).

Vous retrouverez ci-dessous quelques rappels :

- Le couvercle du bac vert doit être fermé. Pas de sac supplémentaire ni à côté du bac, ni entre le haut du bac et le couvercle, ni au-dessus du couvercle.
- Pas de tassement excessif des déchets qui entraverait le vidage du bac
- Les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte
- Dans le bac jaune, je mets les déchets en vrac. Les sacs plastiques et housses sont interdits.
- Les ordures ménagères ne sont pas acceptées en déchèteries
- Pour tous les bacs – verts et jaunes – toutes les collectes suivant un jour férié sont décalées de 24h.
- Si mon bac n'est pas collecté, veuillez contacter le SMICTOM au 02 99 09 57 26

Veillez croire à la totale implication du SMICTOM, de l'entreprise THEAUD et de ses agents dans cette période particulière,

Le Président,

Philippe CHEVREL